

LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

www.adrer.org

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

Activités de la Communauté de Communes pour l'année 2015

Notre association a, comme l'année passée, été invitée à la relecture, avant approbation, des rapports d'activités de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'année 2015. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre¹, créé par arrêté préfectoral à la fin de l'année 2012 a été mis en œuvre le 2 janvier 2013 (voir sur notre site la Tribune n° 26).

Un acteur majeur de l'espace local

Son rôle est d'offrir une meilleure cohérence territoriale, une plus grande pertinence aux choix d'aménagement, de mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers) mais aussi de parler d'une seule voix face aux partenaires que sont l'État, la Région, le Département, l'Europe etc.

En 2015, après deux ans d'existence, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez c'est :
12 communes, 56 000 habitants et 43 370 hectares.

9 parcs d'activités sur lesquels sont implantées 663 entreprises

70 000 logements

2 millions de touristes à l'année

560 restaurants

40 plages

Côté environnement et espaces naturels, c'est :

6 654 hectares inscrits en zone agricole (15,4% du territoire en 2015 pour plus de 80% de vignes)

1 740 hectares relevant de travaux suivis par la Défense de la Forêt contre l'incendie (DFCI)

130 km de cours d'eau en gestion

37 000 tonnes de déchets ménagers collectés (pour 10 000 tonnes recyclés)

Son budget

Son budget est de 32 301 025 € répartis en : Fonctionnement 29 469 691 €

Investissement 2 831 334 €

L'encours de la dette s'élève à la fin de l'année 2015 à 2 264 590 € pour une durée de vie moyenne de 8 mois.

En trois années d'existence, les services et leurs personnels (121 agents), issus pour la plupart des anciens syndicats intercommunaux sont bien en place pour gérer les compétences dévolues à la Communauté de Communes.

Leur masse salariale représente 17,63% des dépenses de fonctionnement.

D'après son Président, le nouvel organisme chargé de traiter les divers dossiers technico – administratif a besoin non pas de plus de personnel mais d'un personnel ayant un niveau de compétence élevé.

Le niveau des personnels sera relevé progressivement par tous les moyens appropriés, notamment par la formation

¹ Fiscalité prélevée directement sur les habitants donc indépendante financièrement des communes.

Ses compétences :

- **Le traitement des déchets ménagers**

La gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés est de la compétence exclusive de la Communauté qui a réalisé un gros travail sur les déchets, notamment avec le bouleversement que constitue la signature d'une convention avec le Sittomat.

Ceci devrait, à terme, faire baisser les coûts et en conséquence se faire sentir sur nos impôts.

En 2016, les déchets ménagers feront l'objet d'un rapport séparé (budget spécifique)

La prévention et le traitement des déchets ménagers représentent à eux seuls 68% de l'ensemble du budget de l'Etablissement, y compris les personnels affectés au service, à savoir :

21 846 878 € répartis en : Fonctionnement 21 203 836 €

Investissement 643 042 €

Les trois années écoulées ont été largement consacrées à la mise en place d'une nouvelle organisation pour à la fois assurer :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants
- le tri, le transport et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts
- la gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries
- le broyage, le transport et le traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la communauté. La vente de compost et la redistribution ou vente d'objets recyclés
- la gestion d'un quai de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux,
- l'élimination des déchets ultimes
- l'étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés ainsi que la réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés

En 2015, 83 235 tonnes de déchets ont ainsi été prises en charge dont :

- 49 442 tonnes de déchets collectés dont:
 - 37 925 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
 - 5 023 tonnes d'Emballages en mélange: Papiers + Cartons-cartonnettes+ emballages métalliques + emballages plastiques + briques alimentaires
 - 4 746 tonnes de Verre
 - 820 tonnes de carton professionnel...etc.
- 18 408 tonnes issues des déchèteries
- 12 438 tonnes de déchets verts traités par l'EcoPôle de la Môle
- 2 970 tonnes de déchets verts traités par l'entreprise Pizzorno à Cabasse

Cette gestion a conduit aux résultats suivants :

- 43% des déchets ont été dirigés vers une valorisation « matières et organique »²
- 5% vers une valorisation énergétique
- 52 % ont été éliminés sans valorisation.

C'est sur ce dernier pourcentage que les efforts à venir doivent porter, en particulier pour les 33 890 tonnes d'ordures ménagères qui ont été mises en décharge (41%) avec le double objectif de répondre aux exigences de la réglementation et de faire baisser les coûts. En effet, l'Etat applique une « Taxe Générale sur les Activités Polluantes » (TGAC) qui augmente chaque année et se monte actuellement à 40 € la tonne de déchets non traités alors qu'elle est 9 à 10 fois moins élevée pour les déchets valorisés.(TGAC sur les déchets ultimes)

² Matières : papier, verre, carton / Organique : compost

L'adhésion le 2 janvier 2016 au « Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise » (SITTOMAT) devra permettre de traiter l'intégralité des ordures ménagères en 2019. Cette possibilité va conduire, malgré un allongement du transport, à faire baisser progressivement les sommes versées au titre de la TGAC, le SITTOMAT incinérant les ordures ménagères dans son « Unité de Valorisation Energétique » (UVE).

Un effort sur le tri des déchets demandé aux particuliers devrait également conduire à diminuer les dépenses de gestion des déchets ménagers.

Autre élément important, la gestion financière des déchets va revenir dès 2016 à la norme du « budget annexe » à celui de la Communauté de Communes, la recette principale provenant de la « Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères » (TEOM) pour les particuliers et la Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels (commerçants, entreprises, administrations).

Cela rendra plus souple et plus transparent le budget général de l'Etablissement.

Les 32% disponibles du budget ont été répartis sur la gestion des autres compétences dévolues à la Communauté de Communes.

• Protection et entretien de la forêt contre les incendies

La Communauté de communes élabore et met en œuvre la politique de valorisation de la forêt au travers de la gestion des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF, le sylvopastoralisme et le développement de l'écopôle pour celui de la filière bois.

Ses missions dans ce cadre sont :

La gestion des PIDAF :

- Création et mise aux normes des ouvrages stratégiques créés pour lutter contre les incendies Les ouvrages doivent posséder des pistes, points d'eau, aires de retournement, signalétique adaptée etc.
- Maintien en conditions opérationnelles des ouvrages par l'entretien tous les 4 ans des zones d'appui, la réfection régulière des pistes, le repositionnement et l'entretien des citernes et barrières DFCI, la mise à jour de la signalétique.

L'application du sylvopastoralisme qui permet :

- Une complémentarité entre les activités d'élevage et l'entretien des « coupures de combustibles » permettant aux pompiers d'intervenir en sécurité
- Une convention de pâturage en sous-bois pour la défense forestière contre l'incendie

Les travaux d'interfaces complémentaires au PIDAF, définis annuellement par le Conseil communautaire.

La mutualisation : lorsque l'intérêt communautaire n'a pas suffi au niveau d'exigence de certaines communes, la régie du service Forêt réalise des travaux complémentaires par le biais d'une convention de mise à disposition de services d'utilité commune

Les travaux réalisés en 2015 :

Les travaux d'intérêt communautaire

396,40 hectares de travaux en zones d'appui ; 179,20 km de travaux de piste.

Les travaux hors intérêt communautaire.

Ils concernent tous les travaux de mutualisation et ont nécessité 139 heures de débroussaillage et 20 heures de maîtrise d'œuvre.

L'ensemble de ces activités a conduit à un budget de 629 966 €

• Gestion des milieux aquatiques et gestion des inondations

Fin 2015, les études en vue de la mise en œuvre du PAPI (Plan d'Action pour la Protection des Inondations) sont presque terminées. Il ne s'agit pas de stopper les inondations mais de réduire leurs effets.

Au travers des actions engagées par le service Cours d'Eau, la Communauté de communes poursuit deux objectifs complémentaires : la réduction des conséquences des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce but, les actions se structurent autour d'un double dispositif de gestion des cours d'eau, à savoir le Contrat de rivière et le PAPI.

En 2015, les missions portées par la collectivité se sont donc étoffées sur les cours d'eau définis d'intérêt communautaire:

- Animation territoriale relative au Contrat de Rivière et au PAPI
- Engagement des études destinées à mieux comprendre le fonctionnement global des cours d'eau
- Mise en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve³ définis dans les programmes déclarés d'intérêt général
- Mise en œuvre des travaux d'aménagement de berges permettant la restauration écologique des rivières ou rendus nécessaires suite à une crue, dans le cadre de l'intérêt général
- Surveillance / conseils aux administrés et communication sur le thème des milieux aquatiques
- Assistance technique aux communes pour la prévision des crues, la gestion de crise et la prévention des inondations dans le cadre des opérations de gestion concertée par le Contrat de Rivière et le PAPI

Cette gestion conduit à des actions variées sur :

- la prévention des crues, la gestion de crise et la prévention des inondations,
- la signature d'un contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du golfe,
- un programme d'actions de prévention des inondations du Préconil,
- des travaux de restauration de la ripisylve des berges et leur entretien,
- la surveillance, les conseils et la communication.

L'ensemble de ces activités a été financé à hauteur de 1 784 880 €.

Bien que Rayol- Canadel ne soit pas, comme d'autres communes, concerné par ce type de risque, il en va de la solidarité inhérente à la communauté de Communes.

• Actions en faveur des espaces maritimes

Le service Espaces maritimes/Observatoire marin est un outil précieux pour la gestion de notre littoral» : peu de collectivités en France sont dotées d'une telle entité.

Le service doit gérer le littoral de neuf communes, de Sainte-Maxime jusqu'à Rayol-Canadel-sur-Mer, s'adapter en permanence aux nouvelles pratiques et à l'évolution des réglementations.

Après une année de «rodage» - le service Espaces Maritimes / Observatoire Marin a assis ses modalités d'intervention en 2015.

En plus des volets Observation / Acquisition des connaissances, Gestion / Aide à la gestion et Sensibilisation / Communication, le service a également élaboré un document cadre (Schéma Directeur des Activités Maritimes (SDAM)), pour la période 2015-2020.

³ Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau

Observation / Acquisition des connaissances :

- suivi et impacts sur le milieu aquatique,
- suivi des enjeux environnementaux

Gestion- notamment :

- auto surveillance des eaux de baignade (relevé par commune),
- gestion de la qualité des eaux de baignade (analyse des relevés),
- dispositifs d'ancrage écologique (protection de l'herbier de posidonie), balisage et aménagement des sites de plongée (bouées d'amarrage).

Sensibilisation / Communication

- De très nombreuses actions ont été engagées en direction du grand public et des vacanciers pour répondre aux questions concernant l'environnement et la protection de la mer, (diaporamas, séances thématiques, panneaux d'information sur les plages)

719 562 € ont été consacrés à ces activités.

Il est à noter que l'aménagement et le réensablement des plages reste de la compétence des communes.

• Stratégie et cohérence territoriale

***Le SCOT, c'est non seulement un projet de territoire mais aussi un outil d'aménagement.
La révision du Schéma de Cohérence Territoriale constitue un temps fort pour notre Communauté de Communes.
Elle est également l'occasion de porter une ambition intercommunale sans retirer aucune initiative aux communes.***

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Golfe de Saint-Tropez prévoit ce que sera le cadre de vie des habitants du Golfe d'ici 2035.

L'année 2015 a été marquée par la mise en révision du document qui fut, lors de son élaboration en 2006, le premier SCOT du Var. Bousculé par les changements du Code de l'Urbanisme, les lois Grenelle 1 et 2 ou encore la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le schéma de 2006 méritait d'être «revisité» : prescrite en décembre 2014, la révision du SCOT permet d'actualiser les grandes lignes de ce dernier.

Finalisation du Livre Blanc : Élaborer un SCOT, c'est imaginer l'avenir de son territoire sur les vingt ans à venir ; connaître parfaitement ce territoire afin de dessiner ce qu'il sera demain est indispensable.

Le schéma se compose ainsi de 4 principaux documents :

- le diagnostic territorial : il s'appuie sur le bilan du SCOT de 2006 qui, après 10 ans d'application, révèle une bonne mise en œuvre globale tout autant que des efforts à poursuivre
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document politique exprimant les objectifs du projet
- un document d'orientations et d'objectifs stratégiques (DOO), document opérationnel du SCOT
- un document individualisé qui prendra en compte l'organisation des usages en mer

Réalisé conjointement entre les élus des douze communes, le Livre blanc est une synthèse des enjeux et attentes formulés pour le développement du territoire, il permet de fixer les principaux objectifs à engager d'ici les quinze années à venir et vise un épanouissement territorial raisonné et maîtrisé au bénéfice des habitants et usagers locaux.

La concertation avec les habitants et les associations est prise en compte à tous les niveaux.

Finalisé fin 2015, il est adopté en Conseil Communautaire le 30 mars 2016.

Il est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes.

• Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements à l'échelle d'un territoire intercommunal. C'est un enjeu d'une importance vitale pour notre territoire.

Il permet de répondre aux besoins en logements et en hébergements en programmant les constructions nouvelles et les actions à mener pour améliorer et réhabiliter le parc de logements existant (public et privé).

Ce document doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

L'année 2015 a vu le lancement des travaux du PLH.

• Déplacements, Transports et Infrastructures

Bien que ces compétences soient dévolues au Département, la Communauté assure le suivi des grands projets d'aménagement routier et de transport.

En outre, elle finance la part «famille» du transport scolaire pour l'ensemble des collégiens et lycéens domiciliés sur le territoire. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier, sur toute l'année du Pass' Jeune de Var Lib': les déplacements sur toutes les lignes départementales se font ainsi gratuitement

• Tourisme et promotion du territoire

*L'économie touristique représente 80% de l'activité économique du Golfe de Saint-Tropez
Les actions menées en matière d'économie touristique par la Communauté de communes sont de deux ordres : missions d'ingénierie et de conseil auprès des communes et mission de promotion, confiée à l'agence de promotion «Golfe de Saint- Tropez Tourisme», Société Publique Locale (SPL) au service du développement touristique du Golfe, véritable outil opérationnel de la collectivité.*

Le tourisme en 2015 dans le golfe de Saint-Tropez ...C'est :

Plus de **260 000 lits touristiques**

560 restaurants

30 caves et domaines viticoles

38 plages et criques, 103 km de linéaire côtier

10 ports

500 prestataires d'activités de loisirs, culturels et sportifs

La fréquentation touristique moyenne par jour en 2015 sur l'ensemble du territoire était de 165 000 personnes en juillet et 191 000 personnes en août.

Les missions de la Communauté de Communes :

- **Missions de conseil** auprès des communes (Observatoire de l'économie touristique, état des lieux et mise en réseaux des circuits de randonnées, inventaire et mise en valeur des richesses patrimoniales du territoire).
- **Missions de promotion :**
 - Conforter** l'image du Golfe de Saint-Tropez selon **6 axes promotionnels** la mer, la nature, le patrimoine et la culture, les saveurs du terroir, le prestige et le bien-être, les sorties et la vie nocturne.
 - Présenter** l'offre d'hébergements, de prestations et activités de loisirs, de séjours packagés etc...
 - Promouvoir** les animations proposées par les communes.
 - Assurer** la promotion et la communication du territoire communautaire.

Animer le réseau de professionnels : hébergeurs, restaurants, prestataires de loisirs et activités.
Vendre des prestations de loisirs, des évènements, des produits thématiques, des hébergements
Assurer l'accueil de la clientèle sur place, toute l'année et 6 jours sur 7.

- **Agriculture, énergie**

Le service créé à l'automne 2014 affiche fin 2015, après une année d'existence des réalisations conséquentes.

Développement agricole

Reconquête de friches agricoles : Il s'agit de travaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en mutualisation

Sylviculture : projets autour du chêne liège et de sa valorisation ; de revitalisation de Châtaigneraies
 Mise en œuvre du dossier «Territoire en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation »

Énergie

Recherche autour de la valorisation des déchets verts traités sur l'Écopôle

En 2015, la Communauté de communes a reçu des subventions afin de financer les travaux nécessaires à la mise en place d'une structure juridique et technique adaptée à l'Écopôle en tant que plate-forme apte à être convertie à la production d'énergie. (Valorisation des différents déchets ligneux collectés par le service Déchets Ménagers et Assimilés)

Lancement du volet Énergie du SCOT

- **Emploi et formation**

La Communauté de communes, qui adhère à la Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures, participe financièrement aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle auprès des jeunes publics (16-25 ans) au même titre que l'État, la Région et les différents acteurs de «l'aide sociale».

Pour en savoir plus : Mission locale - 14 rue Carnot 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 54 62 52 - Email : missionlocale.cogolin@wanadoo.fr

- **Communication**

Au sein de la Communauté de communes, l'objectif premier est de la faire connaître. Les administrés ne savent pas toujours ce qu'est cette nouvelle collectivité ou (et) trouvent le plus souvent qu'elle coûte beaucoup d'argent.

Par quels moyens ?

Accompagnement des différents services communautaires dans leurs campagnes de communication spécifiques (informatique et support papier)

Site web institutionnel : Le site web www.cc-golfedesainttropez.fr a été mis en ligne, dans sa nouvelle version, en mai 2015. Depuis il est régulièrement mis à jour

Lettre d'information mensuelle - validation fin 2015 de la réalisation de la première Lettre d'information numérique de la Communauté.

Relations avec la presse

Relais avec les bulletins municipaux existants

Autre objectif essentiel : Accompagnement des services opérationnels

Projets : Restructuration du site internet ; création d'une page Facebook et présence de la collectivité sur Twitter.

Le document complet du rapport des activités 2015 peut être consulté sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-golfedesainttropez.fr

Le point de vue de l'ADRER

Les représentants de l'ADRER conviés à la réunion de présentation des activités de la Communauté de Communes pour l'année 2015 ont apprécié la qualité des documents établis ainsi que le fait que ces documents leur aient été adressés avant la réunion.

La clarté des exposés du Président et des autres présentateurs et la précision des réponses données aux questions posées ont permis d'éclairer les points les plus techniques du document.

Dans la Tribune 26 de mai 2014 « La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, première année d'existence », l'ADRER écrivait :

Après cette première année de mise en route nous attendons :

De la communauté

- *Qu'elle trouve sa propre personnalité avec un programme de gestion des affaires du Golfe à moyen terme (six ans).*

R- La Communauté est en bonne voie. Après la prise en charge des compétences assainissement public, distribution de l'eau potable en 2018, année où tous les déchets ménagés seront valorisés on peut s'attendre au plein fonctionnement de la Communauté.

- *Que l'intérêt général de l'ensemble des habitants soit systématiquement privilégié.*

R- Il nous paraît que la mutualisation des compétences des syndicats intercommunaux est bénéfique pour les habitants. La nécessaire réorganisation de la gestion des déchets ménagers (68% du budget général), la prise en compte de la régularisation des fleuves côtiers afin de minimiser les dégâts occasionnés par les inondations en témoignent.

- *Qu'elle ait le souci constant de réaliser des économies d'échelle dues au regroupement des communes.*

R- Après ces trois années de fonctionnement il n'est pas encore possible d'appréhender les économies d'échelle réalisées mais l'institution a le souci de ne pas emballer les dépenses malgré la baisse constante des participations de l'état. Les années à venir sont prometteuses notamment pour ce qui concerne les ordures ménagères.

- *Qu'elle se montre à la hauteur d'une communication moderne dans tous les domaines*

R- Nous constatons qu'au cours de cette troisième année un gros effort a été fait par la mise en œuvre des principaux canaux d'information.

Des communes adhérentes

- *Qu'elles ne prennent pas la Communauté pour le déversoir systématique de leurs équipements déficitaires.*

R- Seules les compétences des syndicats intercommunaux ont été reprises par la Communauté.

- *Que devant une dépense supplémentaire communautaire les communes s'efforcent de diminuer d'autant leurs budgets communaux afin d'éviter l'augmentation des impôts.*

R- Le taux de la TEOM a augmenté en 2013 et 2014 raisonnablement mais fortement en 2015. En 2016 il a légèrement baissé et devrait continuer à le faire en 2017 et 2018. De plus cette taxe est redevenue indépendante du budget général.

Le taux de la taxe foncière de 1.11% en 2013, 2014 et 2015 est passé à 1.56% en 2016 soit une augmentation de 40%.

Le taux de la taxe d'habitation de 1.46% en 2013, 2014 et 2015 est passé à 2.05% en 2016 soit également une augmentation de 40%.

Nous reformulons notre souhait de voir les budgets communaux baisser des montants correspondants en valeur, du fait qu'ils ont été délestés du coût des syndicats passés à la Communauté.

